

SOCIETE DES PECHEURS DE GAS

EXTRAIT DU REGLEMENT

L'ouverture de la pêche aura lieu LE DIMANCHE DE PAQUES à 8 h du matin, SAUF POUR LE BROCHET, qui selon la réglementation en Eure et Loir, aura lieu le 01 MAI 2017

L'autorisation de pêcher débute à l'heure officielle du lever du soleil et se termine à l'heure officielle du coucher de soleil.

Le lancer sera autorisé à partir du 17 avril 2017

Il ne sera accordé qu'**UN SEUL PERMIS PAR PERSONNE**.

Le permis donne droit de pêcher à trois lignes, sauf pour le lâcher de truites du Dimanche de Pâques où il ne sera autorisé de pêcher qu'avec **UNE SEULE LIGNE**.

La pêche avec des hameçons TRIDENT est interdite

La pêche au ressort porte appât (FEEDER) est interdite.

La pêche à la cuillère et leurres artificiels est interdite.

Les enfants de moins de 10 ans sont autorisés à pêcher avec une seule ligne gratuitement, à condition d'être accompagnés d'une personne ayant son permis.

La circulation des deux roues est interdite autour de l'étang.

Il est rappelé à chacun de respecter les abords de l'étang, de ne pas laisser de débris, des poubelles étant prévues à cet effet.

La baignade est interdite dans l'étang

REGLEMENT DU BROCHET : tout brochet de moins de 50 cm doit être remis à l'eau

REGLEMENT DES TRUITES : le jour de l'ouverture la pêche des truites est limitée à 15 pièces.

REGLEMENT DES CARPES : toutes les carpes doivent être remises à l'eau et plus particulièrement les carpes AMOUR qui doivent être remises à l'eau IMMEDIATEMENT.

LE NON RESPECT DE CE REGLEMENT IMPLIQUERA L'INTERDICTION TEMPORAIRE OU DEFINITIVE DU DROIT DE PECHER, ET SERA PASSIBLE D'UNE VERBALISATION.

Le bureau de la Société de pêche se réserve le droit de fermer l'étang temporairement.

La fermeture de l'étang aura lieu de **DERNIER DIMANCHE DE NOVEMBRE**.

ATTENTION : il est interdit d'emporter des poissons vivants dans des bassines pour empoissonner d'autres zones de pêche. Laisser le plaisir de les repêcher à d'autres pêcheurs. Toute personne prise sur le fait se verra retirer son permis sur place.

TARIFS

PERMIS ANNUEL 40 €

Enfants (10-13 ans) 15 €

Carte journée 8 € - ½ journée 5 € (matin jusqu'à 13 H-après-midi à partir de 13 H)

Dimanche et Lundi de Pâques 15 €

Le PRESIDENT

